

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2014**

Date de convocation : 23 juillet 2014

Date d'affichage : 23 juillet 2014

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 14 votants : 19

L'an deux mil quatorze, le 28 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Georgette BRAZIER, Antonia CORNET, Nordine DJADAOU, Isabelle DUFLOS, Agnès GIL, Annie POLETZ, Georgette ROUSSY, Didier CABARET, Demba DIALLO, Frédéric DIDIER, Bernard GARNIER, Alain GOLETTA, Lionel LECUYER,

Absents excusés : Christine BOUDET (pouvoir Mr DIDIER) ; Valérie LAMBERT (pouvoir Mr CABARET) ; Daniel BERGIEL (pouvoir Mme GIL) ; Alain MOURGUE (pouvoir Mr GOLETTA) ; Marc JOUFFRAULT (pouvoir Mme ANDRIANASOLO).

Secrétaire de séance : Mme GIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

L'approbation des comptes – rendus des Conseils Municipaux des 16 et 30 juin sont approuvées à l'unanimité.

1) Autorisation au Maire à signer le marché de la fabrication et de la livraison en liaison froide des repas nécessaires au service municipal de restauration scolaire et du centre de loisirs :

Rapporteurs : Mme ANDRIANASOLO et Mr DIDIER

Vu le C.G.C.T,

Vu l'article 35-II.3 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°13/2014 donnant délégations au Maire,

Considérant la nécessité de lancer un marché et l'avis d'appel public à concurrence paru au BOAMP en date du 27 mai 2014,

Considérant les candidatures déposées par les sociétés :

- **VAL D'OISE SERVICE**
12 rue Jean Pierre Timbaud – 78500 – SARTROUVILLE

- **ARMOR CUISINE S.A.S.U.**
2-12 rue Lavoisier – 93000 – BOBIGNY

- **API RESTAURATION**
384 rue du Général de Gaulle – 59370 – MONS EN BAROEUL

- **SAS ANTHEMIS**

1 rue Le Nôtre – BP 10610 – 95196 – GOUSSAINVILLE Cedex

- **ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT**

Direction Régionale IDF – 12/14 avenue de Stalingrad – 94260 – FRESNES

- **QUADRATURE RESTAURATION**

8 rue des Acacias – 77230 – VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN

Considérant l'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juillet 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de retenir l'offre suivante :

- **API RESTAURATION**

384 rue du Général de Gaulle – 59370 – MONS EN BAROEUL

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fabrication et de livraison en liaison froide des repas nécessaires au service municipal de restauration scolaire et du centre de loisirs :

- 1) Solution de base (repas) : pour un montant HT de 115 740,40 € soit un montant TTC de 122 106,12 €
- 2) Variante (goûters) : pour un montant total HT de 5 767,30 € HT soit un montant TTC de 6 084,50 €

Le montant total du marché est de : 121 507,70 € HT soit un montant TTC de 128 190,62 €.

La durée du marché est de **12 mois** à compter du **1^{er} septembre 2014**, durée pouvant être reconduite par période successive de 12 mois, sans pouvoir excéder la date du **31 août 2017**.

- 2) **Autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux avec la CARPF :**

Rapporteur : Mr CABARET

Le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2014/2015 la mise à disposition de ses équipements sportifs ainsi que son personnel.

La présente convention est établie pour :

- l'accueil et l'enseignement de la natation scolaire : du 15 septembre au 5 juin 2015,
- l'éducation physique et sportive : du 15 septembre au 19 juin 2015,
- l'accueil des Centres de Loisirs : du 30 septembre 2014 au 29 septembre 2015.

Vu le C.G.C.T,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France n°DP-2014/189 en date du 10 juillet 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux de la Communauté Roissy Porte De France pour l'année scolaire 2014/2015.

Séance levée à 20 heures 15.